

Athlétisme

Lieu de pratique : Stadium : Av. de la Châtellenie, 59650 Villeneuve-d'Ascq

Le présent règlement a été défini par le Comité d'Organisation des 11e Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise. Toute situation ou tout cas non prévu par le présent règlement sera arbitré par le Comité d'organisation.

Article 1 : Cadre général

La compétition d'athlétisme des Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise (JNSE) regroupe diverses épreuves individuelles et collectives, toutes organisées dans le respect des règles officielles de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). Certaines adaptations peuvent toutefois être apportées afin de tenir compte du contexte spécifique des JNSE et de leur vocation sportive, conviviale et interentreprises.

Article 2 : Définition des catégories

La catégorie d'âge est établie selon l'année de naissance du participant.

- **Catégorie A** → 18 ans et + (2008 - 1997)
- **Catégorie B** → 30 ans et + (1996 - 1987)
- **Catégorie C** → 40 ans et + (1986 - 1977)
- **Catégorie D** → 50 ans et + (1976 - 1967)
- **Catégorie E** → 60 ans et + (né en 1966 et avant)

Catégories de sexe :

- Femmes
- Hommes

Il existe une **catégorie handisport** pour cette discipline.

Article 3 : Epreuves proposées

Les participants peuvent s'inscrire aux **épreuves de leur choix** dans leur catégorie d'âge et de sexe.

Épreuves individuelles

- 100m
- 200m
- 400m
- 800m
- 1.500m
- 5.000m
- Saut en longueur

Épreuve par équipe

- Relais 4 × 100 m

Article 4 : Composition des équipes

L'épreuve de relais par équipe compte 4 coureurs pour l'équipe masculine et 4 coureuses pour l'équipe féminine.

Article 5 : Format de la compétition et déroulement des épreuves

Les épreuves 100, 200, 400 et 800m sont organisées en deux étapes

- Qualification sous la forme de séries
- Puis une finale

(NB : finale directe éventuelle selon le nombre d'inscrits).

Concernant **l'épreuve de saut en longueur**, chaque athlète dispose de **trois sauts**.

Aucune modification d'inscription ne pourra être effectuée sur place, toute inscription initiale est définitive et interchangeable.

Attention ! tout athlète absent au départ de son épreuve sera déclaré forfait

Article 6 : Classement et récompenses

Les **trois premiers** de chaque **catégorie d'âge** et de **sexe** seront récompensés.

Tous les classements par catégorie seront établis en fonction

1. Du classement de la finale (si finale disputée)
2. Du temps réalisé lors des épreuves

Relais 4 x 100 m : le classement est établi à partir du temps cumulé des quatre coureurs composant l'équipe.

Saut en longueur : le classement est établi en fonction de la **meilleure distance valide** réalisée par chaque athlète sur l'ensemble de ses trois sauts, mesurée entre la planche d'appel et la trace la plus proche laissée dans le sable par une partie du corps. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs athlètes :

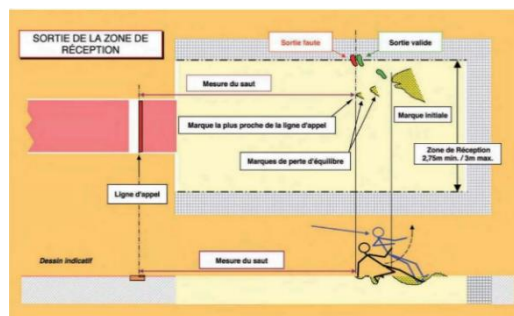
1. La deuxième meilleure performance est prise en compte ;
2. Puis, si nécessaire, la troisième meilleure performance.

Article 7 : Équipements et matériel

Il est demandé à chaque participant une **tenue sportive adaptée** à la discipline avec **des chaussures de course conformes**.

Article 8 : Règles de jeu et arbitrage

Saut au longueur : un saut est considéré comme **valide** lorsque l'impulsion est réalisée **avant la ligne d'appel**, sans contact avec la **plasticine**. Tout dépassement de la ligne d'appel ou toute trace sur la plasticine (le fait de « mordre ») entraîne la **nullité du saut**. La réception doit s'effectuer dans la zone de sable et l'athlète doit quitter la zone vers l'avant ou sur le côté.



Les courses sont encadrées par des juges.

Fautes et sanctions : faux départ, dépassement de couloir ou non-respect des consignes entraîne la **disqualification**

Sauf spécifications particulières, les règles de la **Fédération Française d'Athlétisme** s'appliquent.

Article 9 : Sécurité et comportement

Les participants doivent respecter :

- Les couloirs de course,
- Les consignes des juges et officiels.

Tout comportement considéré comme :

- Dangereux,
- Antisportif,
- Irrespectueux envers un autre participant, ou un officiel entraînera une disqualification immédiate, voire l'exclusion du site de compétition.

Article 10 : Annexes et informations complémentaires

Le planning complet des épreuves sera publié quelques jours avant le début des JNSE.

13 AU 17 MAI 2026